

STOP FUITE RADIATEUR FORMULE POUDRE

IT289

Date d'impression : 19.04.2022 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 1/7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Stop Fuite Radiateur Formule Poudre

1.2 Usages recommandés et restrictions d'utilisation de la substance ou du produit

Utilisations préconisées : poudre antifuite pour radiateurs

Utilisations déconseillées : non déterminées.

1.3 Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : **IRONTEK SAS**

Adresse : 37 Lotissement industriel de la Gare, 83500 La Seyne-sur-Mer, FRANCE

Téléphone : +33 (0)4 22 14 51 10

Site web : www.irontek.fr

Adresse e-mail d'un référent pour la fiche de données de sécurité : contact@irontek.fr

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence

France : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du produit

2.1.1 Dangers pour la santé humaine

Produit classé non dangereux.

2.1.2 Effets sur l'environnement :

Produit classé non dangereux pour l'environnement.

2.1.3 Effets physicochimiques indésirables :

Aucun connu.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes et mentions des dangers

Aucun.

Nom de la substance sur l'étiquette

Aucun.

Mentions de danger

Aucun.

Mentions des précautions

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Informations complémentaires

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucune information ne permet de déterminer si les composants du mélange sont conformes aux critères de classification en tant que substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du règlement REACH. Les essais correspondants n'ont pas été réalisés.

STOP FUITE RADIATEUR FORMULE POUDRE

IT289

Date d'impression : 19.04.2022 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 2/7

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange de composants qui ne sont pas classés en tant que substances dangereuses, dont 95 % sont constitués de fibres organiques constituant un secret commercial du fabricant.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Ingestion : rincer la bouche à l'eau et faire boire 2-3 verres d'eau. Contacter un médecin ou un centre toxicologique.
Ne pas faire vomir

Inhalation : Non applicable.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer mécaniquement la peau contaminée, rincée à grand volume d'eau puis à l'eau additionnée de savon doux. Ne pas utiliser de solvants. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact oculaire : enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 10 minutes, en gardant les paupières grandes ouvertes. Consulter un ophtalmologue.

Attention : expliquer aux victimes d'une contamination oculaire la méthode à suivre absolument pour se rincer les yeux.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Contact oculaire : peut provoquer une irritation, une rougeur ou une lésion.

Ingestion : peut provoquer nausées, vomissements et maux de ventre.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Non applicable. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés : brouillard d'eau, mousse résistante à l'alcool, CO₂, produits chimiques secs.

Moyens d'extinction inadaptés : jet d'eau - risque de propagation des flammes.

5.2 Risques particuliers découlant de la substance ou du mélange

Une température élevée peut rendre rapidement les récipients non étanches, ce qui entraînerait une émanation de gaz et d'aérosols toxiques.

5.3 Conseils pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un équipement de protection individuelle générale. Ne pas rester dans la zone de l'incendie sans porter appareil de respiration autonome et des vêtements de protection résistants aux produits chimiques. Si possible, sortir les récipients en danger et les sécuriser ou les refroidir en vaporisant de l'eau à une distance sûre.

Autre symptômes possibles

Voies d'exposition : ingestion, contact oculaire.

Effet local :

Contact avec la peau : peut provoquer une irritation.

Contact oculaire : peut provoquer une irritation et des lésions.

Inhalation de poussières : peut provoquer un essoufflement et une toux et rendre la respiration difficile.

Ingestion : peut provoquer une irritation des membranes muqueuses dans le tractus digestif.

STOP FUITE RADIATEUR FORMULE POUDRE

IT289

Date d'impression : 19.04.2022 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 3/7

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Limiter l'accès aux tiers dans la zone de rejet jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. En cas de déversement important, confiner la zone exposée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact prolongé avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Manipuler conformément aux normes d'hygiène au travail et aux consignes de sécurité.

Pour le personnel d'intervention : seul le personnel formé est autorisé à éliminer les effets de l'accident. Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques.

6.2 Mesures pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne se propage dans l'eau potable, le sol et les canalisations. Éliminer l'origine de la fuite si possible (arrêter le flux de liquide, fermer le récipient et le placer dans un emballage de protection). Avertir les services de secours compétents si nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les petites fuites peuvent être essuyés avec une serviette en papier. Pour les fuites plus importantes, isoler les endroits où le liquide s'est accumulé et nettoyer en couvrant avec du sable ou de la terre, par exemple, et ramasser dans un récipient fermé correctement étiqueté. Nettoyer la zone contaminée à grande eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Conduite à adopter pour le traitement des déchets - section 13. Équipement de protection individuelle - section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour la manipulation

Manipuler conformément aux normes d'hygiène au travail et aux consignes de sécurité. Éviter toute contamination dans les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement les mains avant de prendre une pause et après avoir terminé le travail. Les récipients non utilisés doivent rester hermétiquement fermés. Vérifier que le lieu d'utilisation du produit est bien ventilé. Respecter l'utilisation prévue indiqué sur l'emballage du produit.

7.2 Exigences et incompatibilités pour le stockage

Toutes les zones de stockage doivent être correctement ventilées. Stocker dans les récipients d'origine hermétiquement fermés et dûment étiquetés (dans la langue nationale), conformément à la réglementation applicable. Les lieux de stockage doivent être secs, adaptés au stockage de produits chimiques, avec un sol en matériau imperméable, de préférence en céramique. Stocker dans un endroit frais.

Protéger de la lumière du soleil et des autres sources de chaleur. Suivre les recommandations indiquées sur la fiche de données de sécurité.

7.3 Usage(s) spécifiques

Non applicable.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas de composants faisant l'objet d'un contrôle de l'exposition sur le lieu de travail.

Fondement légal : Directive de la Commission 2006/15/CE, 2000/39/CE, 2009/161/CE.

8.2 Contrôles de l'exposition

Manipuler le produit conformément aux normes d'hygiène au travail et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Éviter toute contamination dans les yeux. Vérifier que le lieu d'utilisation est bien ventilé. Installer la station de lavage oculaire à proximité du lieu d'utilisation du produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

STOP FUITE RADIATEUR FORMULE POUDRE

IT289

Date d'impression : 19.04.2022 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 4/7

Protéger les mains et le corps

Les vêtements de protection doivent être fabriqués en tissu dense (de préférence en fibres naturelles). Tabliers de protection. Bottines de travail.

Les gants doivent être fabriqués dans un matériau impénétrable et résistant aux effets du produit. Le matériau doit être choisi en tenant compte du temps de percée, de la vitesse de pénétration et de la dégradation. Le choix des gants se fera en fonction de leur matériau, mais aussi de leurs caractéristiques de qualité et d'éventuelles modifications apportées par le fabricant. Le temps de percée doit être indiqué par le fabricant. L'utilisateur doit tenir compte de cette information.

Protection des yeux et du visage

Non obligatoire. Porter des lunettes de protection.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire si la ventilation n'est pas adéquate.

L'équipement de protection individuelle utilisé doit être conforme aux prescriptions de la Directive 89/686/CE. L'employeur est tenu de fournir l'équipement de protection adapté aux activités exécutées et conformément à toutes les prescriptions de qualité, notamment pour les activités de maintenance et de nettoyage.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts/les eaux en surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales sur les propriétés physiques et chimiques

état physique :	poudre
couleur :	gris
odeur :	faible
seuil d'odeur :	non déterminé
pH :	non applicable
Point de fusion/point de congélation :	aucune donnée
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	aucune donnée
Point d'éclair :	aucune donnée
Taux d'évaporation :	aucune donnée
Inflammabilité (solide, gaz) :	aucune donnée
Limites inférieure et supérieure d'inflammabilité ou d'explosion :	non applicable
Pression de vapeur :	aucune donnée
Densité de vapeur :	aucune donnée
Densité relative :	non applicable
Solubilité :	aucune donnée
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	aucune donnée
Température d'auto-inflammation :	non applicable
Température de décomposition :	aucune donnée
Propriétés explosives :	non applicable
Propriétés oxydantes :	non applicable
Viscosité :	non applicable

9.2 Autres informations

Aucun autre résultat de tests.

STOP FUITE RADIATEUR FORMULE POUDRE

IT289

Date d'impression : 19.04.2022 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 5/7

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Produit stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Produit stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune donnée.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxyde de carbone, oxyde d'aluminium, composés de sodium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autre symptômes possibles

Voies d'exposition : ingestion, contact oculaire.

Effet local :

Contact avec la peau : peut provoquer une irritation.

Contact oculaire : peut provoquer une irritation et des lésions.

Inhalation de poussières : peut provoquer un essoufflement et une toux et rendre la respiration difficile.

Ingestion : peut provoquer une irritation des membranes muqueuses dans le tractus digestif.

STOP FUITE RADIATEUR FORMULE POUDRE

IT289

Date d'impression : 19.04.2022 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 6/7

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit classé non dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée.

12.6 Autres effets indésirables

Aucune donnée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de mise au rebut du produit : respecter la législation en vigueur. Le code de déchets sera indiqué par l'organisme compétent.

Méthodes de mise au rebut de l'emballage du produit : réutiliser/recycler/jeter les récipients vides conformément à la législation en vigueur. Seuls les récipients complètement vides peuvent être recyclés.

Fondement légal : Directive 2008/98/CE, 94/62/CE.

Vérifier également la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non applicable. Produit classé non dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'Organisation des Nations unies

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Selon les réglementations relatives au transport, le mélange est classé non dangereux pour l'environnement.

14.6 Précautions spécifiques pour l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et du Code IBC

Non applicable.

STOP FUITE RADIATEUR FORMULE POUDRE

IT289

Date d'impression : 19.04.2022 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 7/7

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementation/législation spécifique à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 modifié.

Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Le fabricant n'a effectué aucune évaluation de l'innocuité chimique de ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations ci-dessus sont basées sur les données actuellement disponibles concernant le produit, dans la limite de l'expérience et des connaissances du fabricant dans ce domaine. Elles ne constituent ni une description de la qualité du produit ni une garantie de ses caractéristiques.

L'employeur est tenu d'informer tout le personnel en contact avec le produit des menaces et des mesures de protection individuelles mentionnées dans cette fiche de données de sécurité.

La présente fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des fiches fournies par les fabricants des composants du produit, des essais réalisés et de la législation applicable aux substances et mélanges dangereux.

Avant de commencer à travailler sur le produit, l'utilisateur doit s'informer sur les règlements relatifs à la santé et à la sécurité lors de la manipulation de produits chimiques et suivre une formation professionnelle adaptée.